



15^e réunion publique

Débat public

sur le projet de ligne à grande vitesse
Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

30 novembre 2011

Réunion de proximité – Blois

Cette réunion publique est filmée et sera intégralement retransmise sur le site web du débat public

www.debatpublic-lgv-pocl.org



Michel Gaillard

président de la Commission particulière du débat public (CPDP)
sur le projet de ligne à grande vitesse
Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon



Marc Grigourt

Maire de Blois



Michel Gaillard

président de la Commission particulière du débat public (CPDP)
sur le projet de ligne à grande vitesse
Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon



Qu'est-ce qu'un débat public ?



- *Le cadre réglementaire :*
 - *code de l'Environnement, articles 121-1 à 121-15*
 - *création de la CNDP en 1995*
- *L'objectif :*
 - **informer** le public, **recueillir** ses avis et propositions sur les projets d'aménagement d'intérêt national,
 - **en amont** de l'élaboration précise du projet et de la décision de le réaliser, **apporter un éclairage** au maître d'ouvrage,
 - permettre que soit portées au débat toutes les questions relatives au projet et d'abord celle de son **opportunité**



Pourquoi un débat public sur ce projet ?

- **saisine** de la CNDP par RFF le 17 janvier 2011
- **décision** d'organiser un débat public le 2 mars 2011

Quatre motifs

- 1) L'intérêt national du projet (inscrit au Grenelle de l'environnement)
- 2) Son apport au développement équilibré du territoire
- 3) L'importance de l'impact socio-économique
 - sur les agglomérations du grand centre,
 - sur Paris et Lyon
 - sur l'accessibilité des plates-formes aéroportuaires
- 4) L'impact du projet sur les zones naturelles et les nuisances sonores.



Les principes du débat public



- 1) Ouverture à tous
- 2) Transparence du débat
- 3) Equivalence des participants
- 4) Argumentation des avis

dans le respect des règles d'un débat démocratique



Qui anime le débat ?

La Commission nationale du débat public (CNDP) nomme pour la durée du débat une *Commission particulière du débat public (CPDP)* indépendante et neutre, chargée de préparer et d'animer le débat :

- . Michel **Gaillard**, *président de la CPDP*
- . Arlette **Dubois-Besnard**
- . Olivier **Klein**
- . Claude **Leroi**
- . Liliane **Pautrot**
- . Marie-Françoise **Sévrain**
- . Bruno de **Trémiolles**

Un secrétariat général, dirigé par Frédéric Aucher, assiste la CPDP



Quel est le rôle de la CPDP ?

Sa mission :

- préparer et animer le débat public
- veiller à son bon déroulement
- assurer un traitement équitable à tous les participants



Ses activités :

- diffuser et faciliter l'information
- donner au public la possibilité de :
 - . poser des questions et obtenir des réponses,
 - . donner un avis, faire des propositions.
- rédiger un compte-rendu à l'issue du débat public

sans prendre position sur le projet objet du débat



Quelle place pour le maître d'ouvrage dans le débat ?

- *Il élabore le dossier de présentation du projet*
 - base du débat public
 - consultable par tous (site Internet, siège de la CPDP, communication à la demande)
- *Il met à disposition du public*
 - les études relatives au projet
 - les documents nécessaires à sa compréhension
- *Il présente le projet au débat*
 - au début des réunions publiques
 - répond aux questions du public
- *Il prend une décision à l'issue du débat*
 - poursuivre, modifier ou abandonner le projet



Comment la CPDP assure-t-elle l'information du public ?

✓ avec des outils de communication

- Le site web du débat public www.debatpublic-lgv-pocl.org
- La « commission mobile » (bus itinérant)
- Les cahiers d'acteurs
- La newsletter du débat
- Le journal du débat
- Le dépliant
- Les panneaux d'information de la CPDP
- L'affichage public

✓ par une large campagne d'information (presse, affichage, bus itinérant...)

✓ en partenariat avec les collectivités territoriales concernées par le projet





Comment participer au débat ?

- ✓ **En prenant part aux réunions publiques**
 - sur tout le territoire concerné par le projet, ouvertes à tous
 - en posant des questions au maître d'ouvrage
 - en donnant son avis

- ✓ **En utilisant le site web de la CPDP**
 - pour poser une question (réponse dans les trois semaines)
 - pour apporter une contribution au débat, en donnant son avis

- ✓ **En rédigeant un cahier d'acteurs** (pour les personnes morales)

- ✓ **En posant des questions**
 - par mail, courrier ou carte T, envoyés à la CPDP





Les réunions publiques du débat

. Les réunions de proximité

→ présentation du projet et de ses impacts au niveau local

. Les réunions thématiques

→ un focus : aménagement du territoire ; impacts environnementaux ; insertion dans le réseau ferroviaire et raccordements, etc.

. Les auditions publiques

→ des acteurs institutionnels et/ou des experts présentent devant la CPDP, en public, leurs points de vue sur le projet, de façon argumentée



Les 27 réunions publiques

. Les réunions de proximité :

Vichy (12/10) • Roanne (13/10) • Moulins (18/10) • Mennecy (19/10) • Bourges (03/11) • Mâcon (08/11) • Nevers (09/11) • Châteauroux – Déols (16/11) • Montluçon (23/11) • Blois (30/11) • Vierzon (06/12) • Saint-Etienne (12/01) • Lieusaint (18/01) • Clermont-Ferrand (24/01 – Réunion de synthèse) • Orléans (25/01 – Réunion de clôture)

. Les réunions thématiques :

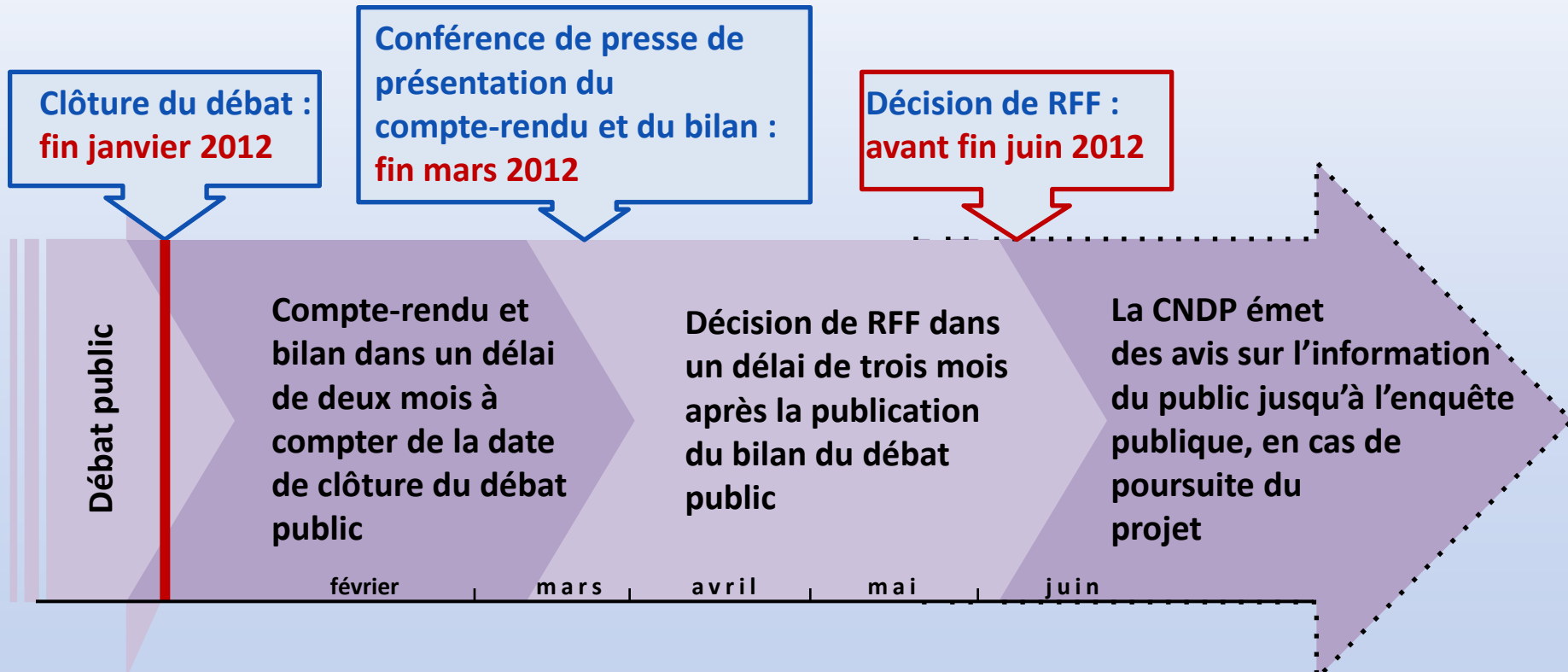
Moulins (15/11) – *Quelle vitesse ?* • Orléans (24/11) – *Financement* • Villefranche-sur-Saône (01/12) – *Insertion en région lyonnaise* • Clermont-Ferrand (07/12) – *Aménagement du territoire* • Bourges (14/12) – *Enjeux environnementaux* • Orly (11/01) – *Insertion en Ile-de-France* • Nevers (17/01) – *LGV et transports régionaux* • Gien (19/01) – *Enjeux environnementaux*

. Les auditions publiques :

Guéret (04/11) – *Creuse et grande vitesse* • Lyon (13/12) – *Fret*



Que se passera-t-il après le débat public ?





Questions à la CPDP



Thomas Allary

Directeur du projet POCL
Réseau Ferré de France



Arlette Dubois-Besnard

Membre de la CPDP



Quelques règles du débat public

- Chaque intervention a la même valeur : « *une personne, une voix* »
- Les interventions, lors des échanges, limitées à 3 mn
- Le débat est libre, ouvert à tous les avis sur le projet et le débat public
- Démocratique et argumenté
- Tout ce qui est dit est inscrit au verbatim puis versé au compte-rendu
- Le président de séance (la CPDP) ouvre le débat, l'anime et le clôt



Débat avec la salle



www.debatpublic-lgv-pocl.org



Changement de salle :

Mardi 6 décembre

la réunion publique de

VIERZON

aura lieu **Salle Madeleine Sologne**

place de la Libération



Merci de votre participation

et rendez-vous aux prochaines réunions publiques du débat :

- 01/12 . **Villefranche-sur-Saône (69)** – Réunion thématique:
« **La LGV POCL et son insertion dans la région lyonnaise** »
- 06/12 . **Vierzon (18)** – Réunion de proximité
- 07/12 . **Clermont-Ferrand (63)** – Réunion thématique:
« **La LGV POCL et l'aménagement du territoire** »

Pour toute information :

Tél. 01 53 43 62 67

secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org

www.debatpublic-lgv-pocl.org